

Où est passée la planification écologique ?



- 09h35** **Introduction** - Stéphane CHATELIN, directeur
- 09h40** **Une planification encore floue** - Stéphane CHATELIN
Échanges
- 09h55** **Analyse des versions successives du projet de loi souveraineté énergétique**
Hélène GASSIN, présidente
Échanges
- 10h20** **Un changement de paradigme inquiétant** - Yves MARIGNAC, porte-parole
Échanges
- 11h** **Clôture**



Introduction

- Stéphane CHATELIN

↘ Une dynamique a été lancée en 2022



- **L'année 2022 a fait émerger une nouvelle configuration :**
 - Création du Secrétariat Général à la Planification Écologique
 - La Première Ministre est chargée de la planification
 - Un ministère de la Transition énergétique, un ministère de la Transition écologique

- **Cette structuration annonçait un pilotage clair par Matignon mais aussi une première séparation entre les sujets production et consommation.**

- **L'exécutif souhaite accélérer la concrétisation de la planification**
 - “Le temps n’est plus aux annonces, mais à faire sur le terrain”
 - Territorialisation de la PPE, Comités régionaux de la TE, COP régionales...
- **La France doit soumettre sa stratégie à la Commission avant fin juin**
 - Finalisation de la Stratégie Française Energie-Climat attendue également **avant juin.**
- **Pour tenir ces délais, la planification doit faire l'objet d'un travail approfondi et bénéficier d'un réel pilotage.**



Une planification encore floue

- Stéphane CHATELIN

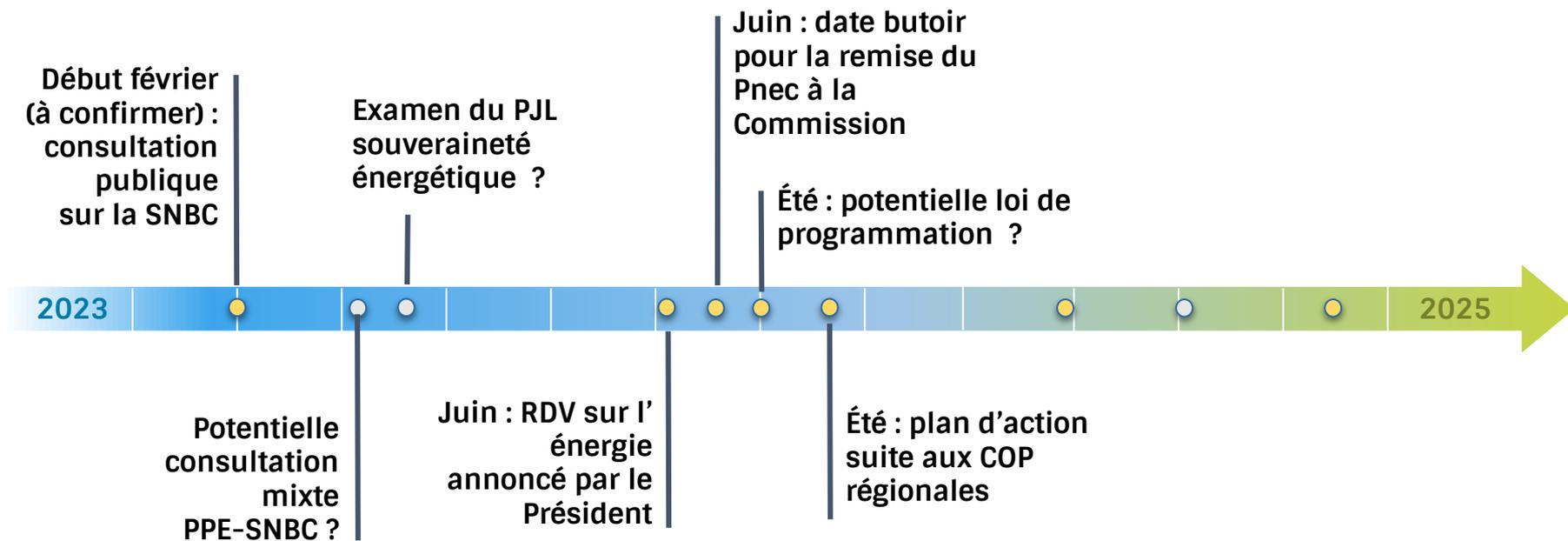
→ Une planification encore incertaine :

- LPEC : prévue pour juin 2023 au plus tard (Article L100-1 A du code de l'énergie)
Absence de certitude sur la suite
- PPE : soumise à consultation en décembre 2023, dans une version peu détaillée
Nouvelle version annoncée
- SNBC : 3^{ème} run en cours de finalisation, publication attendue très prochainement

→ D'autres interrogations subsistent :

- Le travail des GT LPEC sera-t-il mobilisé, dans une éventuelle future loi de programmation ou ailleurs ?
- Comment seront harmonisées les trajectoires des différents textes ?

↘ Le flou persiste sur le déroulé des prochains mois



- **Initialement présenté comme un remplacement de la LPEC, ce texte devait être une loi sur la “production d’énergie”**

Un volet consommation a été ensuite annoncé...

... pour être remplacé par un unique article de programmation...

... lui même supprimé dans la version actuelle du projet de loi.

- **Il reste toutefois intéressant de se pencher sur le contenu initial de ce projet de loi, révélateur du flottement actuel autour de la planification**
- **Cette analyse est d’autant plus importante que les dispositions du projet de loi pourraient revenir *via* d’autres textes**



Analyse des versions successives du projet de loi Souveraineté énergétique

- Hélène GASSIN

↘ Projet de loi “Souveraineté énergétique”



	Version 1 04/01/2024	Version 2 08/01/2024	Version 3 17/01/2024	Version off ?	Intention
Titre I^{er} - “Bâtir notre souveraineté énergétique et faire de la France le premier grand État à sortir des énergies fossiles”	Introduit	Maintenu	Supprimé		Objectifs énergie et climat à 2030, 2040, 2050
Titre II - “Mieux informer les consommateurs, mieux les protéger des pratiques commerciales agressives et tirer les leçons de la crise énergétique”	Introduit	Maintenu	Maintenu		Encadrement des offres de fourniture d’énergie, garanties apportées aux consommateurs
Titre III - “Réforme du marché de l’électricité amont pour garantir aux consommateurs l’accès aux coûts complets du mix et la sécurité d’approvisionnement”	Absent	Introduit	Maintenu	Taxe aval du cycle	Sécurisation du financement du nucléaire
Titre IV - “Réforme du régime des installations hydroélectriques”	Absent	Introduit	Maintenu		Mise en conformité EU du régime des concessions

“(…) La politique énergétique nationale a pour objectif :

1° De réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030 (…)”

2° De réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 [...], en visant les objectifs intermédiaires d'environ 7 % en 2023 et de 20 % en 2030

3° De réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles de 40 % en 2030

Exemples de changements apportés à l'article L. 100-4 du code de l'énergie



“(…) La politique énergétique nationale a pour objectif :

*1° De tendre vers une réduction des émissions de gaz à effet de serre **de 50%** (….) entre 1990 et 2030 (…)”*

*2° **De tendre vers** une réduction de la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 [...], en visant les objectifs intermédiaires d'environ 7 % en 2023 et **30%** en 2030*

*3° **De tendre vers** une réduction de la consommation énergétique primaire des énergies fossiles de **45 %** en 2030 et **60%** en 2035*



→ **Suppression de l'objectif de disposer d'un parc BBC d'ici 2050**

- Retour à la situation d'avant le Grenelle de 2007
- Signal très négatif envoyé à la filière
- **Non respect de la directive Bâtiments**



→ **Absence d'un véritable volet sur la consommation**

- Un recul inquiétant, un renoncement aux engagements sur la sobriété ?
- La majorité comme le gouvernement avaient pourtant affirmé la nécessité de mettre en place une sobriété "structurelle."

→ Introduction d'objectifs centrés sur les CEE

Pour la première fois, des objectifs exprimés non pas en réduction de la consommation mais en accumulation d'obligations via les certificats d'économies d'énergie en TWh cumac !

Année	2026 - 2030	2031-2035
Minimum	1250	1250
Maximum	2500	2500

Objectifs exprimés en TWh cumac



Suppression des objectifs (hors chaleur) :

- Suppression des objectifs existants de développement des EnR électriques à horizon 2030
- **Refus obstiné d’accepter les nouveaux objectifs européens**

➔ **Les ENR en énergie de bouclage**

Affirmation d’un parc nucléaire de 63 GW jusqu’en 2035 assurant un “socle” quoi qu’il advienne...

Déploiement des énergies renouvelables *“permettant d’assurer conjointement aux moyens pilotables la couverture des besoins en électricité décarbonée”*



La préservation du parc actuel :

- Instauration d’un **plancher de puissance installée de 63 GW** jusque 2035
- Objectifs “légaux” de disponibilité du parc à 66% aujourd’hui et 75% en 2030

Le développement du parc :

- A partir de 2026, construction de centrales pour 9,9 GWe, soit 6 EPR2
- Après 2026, la construction de 13 GW de “nouvelles capacités” doit être entamée
- Reconduction de la stratégie retraitement / MOX, prolongement et reconstruction des usines

La suppression de ce volet implique un retour aux objectifs actuels tels qu'inscrits dans le code de l'énergie

→ Ces objectifs devront pourtant être mis à jour au vu des textes européens et des résultats de la PPE/SNBC

Titre II – “Mieux informer les consommateurs, mieux les protéger des pratiques commerciales agressives et tirer les leçons de la crise énergétique”

- Quelques mesures de protection des consommateurs par encadrement des fournisseurs
- Etrange accès aux informations détenues par la CRE...

Titre III – “Réforme du marché de l’électricité amont pour garantir aux consommateurs l’accès aux coûts complets du mix et la sécurité d’approvisionnement”

Véritable enjeu du PJL, très loin de la souveraineté et des consommateurs

Titre IV – “Réforme du régime des installations hydroélectriques”

Ordonnance pour traiter le contentieux historique ?



Une rupture dans l'accès à l'électricité nucléaire du parc historique

- Traduction législative de l'accord entre l'Etat et EDF présenté fin 2023
- Le mécanisme post ARENH “**contribution à la stabilité des prix et versement universel**” ne protège en rien les consommateurs mais vise à donner une totale liberté de commercialisation à EDF
- Mise en place de “contrats de partenariat industriel” pour sécuriser les électro-intensifs, à la légalité non établie



Objectif : sécuriser le financement du nucléaire

- Le mécanisme post ARENH doit permettre à EDF de dégager des revenus plus importants :
 - 4.5 Md€ supplémentaires pour un prix moyen de 70€/MWh
 - 7.7 Md€ pour 90€/MWh, “contribution universelle nucléaire ” de 0.96Md€
 - Mise en place d’un mécanisme de “complément de rémunération”, sans distinction entre les nouvelles constructions et les installations existantes
 - Une version intermédiaire du texte prévoyait également une taxe pour financer l’aval du cycle...
- **Ce texte n’est pas un PJJ Souveraineté mais un PJJ Accélération du nucléaire II.**



Un changement de paradigme inquiétant

- Yves MARIGNAC

↘ La victoire du “discours de Belfort”

10 février 2022

discours programmatique
du Président de la république

- Concession à la réduction de la consommation d'énergie...
- ... mais nécessité de “produire plus” et promesse d'**abondance électrique**
- **Retour au nucléaire** au cœur d'une énergie “souveraine” et décarbonée



- ~~scénarios de référence (RTE, ADEME)~~
- ~~objectifs fixés par la loi~~

Liste d'objectifs :

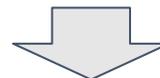
- cadrage des travaux préparatoires à la PPE et la SNBC
- cadrage des exercices de concertation



Loi d'accélération des énergies renouvelables

Loi d'accélération du nucléaire

Projet de loi de réorganisation de la **gouvernance de la sûreté** nucléaire



Début

décisions
décisions en cours

- Décrets d'attribution transférant la direction énergie à Bercy
- Projet de loi “souveraineté énergétique” sécurisant le financement du nucléaire
- Probable abandon d'une loi de programmation énergétique

La **maîtrise de la demande** (re)devient secondaire

- + L'énergie est réduite à l'**électricité**
 - + La **décarbonation** est confondue avec l'électrification
 - + Le **nucléaire** redevient le “socle d’approvisionnement”
 - + Les **renouvelables** sont renvoyées à un rôle de complément
-
- = Retour aux fondamentaux du “**tout électrique, tout nucléaire**”

Avec quel réalisme ?

- 1 Atteinte de l'**ambition nucléaire** ?
- 2 Maîtrise de la **trajectoire électrique** ?

Et pour quelles conséquences ?

- 3 **Souveraineté** énergétique ?
- 4 Impact sur les **objectifs climat** ?
- 5 Évolution des **coûts du système** ?

Des objectifs nombreux, détaillés mais peu robustes à un **reality check**

Parc existant	Retour à 66% puis 75% de disponibilité	Baisse tendancielle du facteur de charge + augmentation des fluctuations
	Prolongation à 60 ans voire au-delà	Aucun retour d'expérience (max. 54,5 ans) Incertitudes et besoin d'assouplir les règles
Nouveaux réacteurs	EPR2 dès 2035, au rythme de 1 par an	3 réacteurs complétés en 20 ans... Retard et surcoût Flamanville, Hinkley Point C
	SMR prototype dès 2030	Aucun réacteur "modulaire" dans le monde Aucun design déposé, aucun requis réglementaire arrêté
Usines du "cycle"	Poursuite du "cycle fermé"	Accumulation continue de matières nucléaires sans emploi (plus de 100 tonnes de plutonium par exemple)
	Prolongation jusqu'à 40 ans	Ateliers vieillissants, aucun retour d'expérience
	Construction de nouvelles usines de retraitement et de combustible MOX	Usine MOX de Savannah River (US) Usine de retraitement de Rokkasho (Japon)
Compétences	4 000 ingénieurs par an 100 000 embauches d'ici 2030	10 % des nouveaux ingénieurs formés en France + désorganisation de la gouvernance de la sûreté

Besoins électriques :

Électrification + réindustrialisation - efficacité - sobriété

= une hausse projetée d'environ 100 TWh d'ici 2030, et 180 TWh d'ici 2035
soit une moyenne d'environ 15 TWh par an (un EPR = 13 TWh...)

Projections pour le nucléaire :

Maintien de 63 GW (56 réacteurs existants + Flamanville-3)

Disponibilité de 75% d'ici 2030 soit un retour au productible historique

Pas de nouveau nucléaire avant 2035 au plus tôt

Projections sur les renouvelables :

Une dynamique trop faible malgré la loi "d'accélération"

Des signaux négatifs susceptibles d'introduire un nouveau ralentissement

Une équation
qui ne "boucle" pas

**Une trajectoire
dangereusement
auto non réalisatrice**

Un fort risque
d'ajustement
par la désin-
dustrialisation
et/ou le recours
à de la production
carbonée

- Priorité nucléaire : maintient une dépendance et retarde la mise en œuvre de moyens souverains
- Moindre effort sur la demande : retarde la fin des fossiles et maintient la vulnérabilité électrique
- **Orientations du PJJ souveraineté : une trajectoire de moindre atteinte des objectifs**

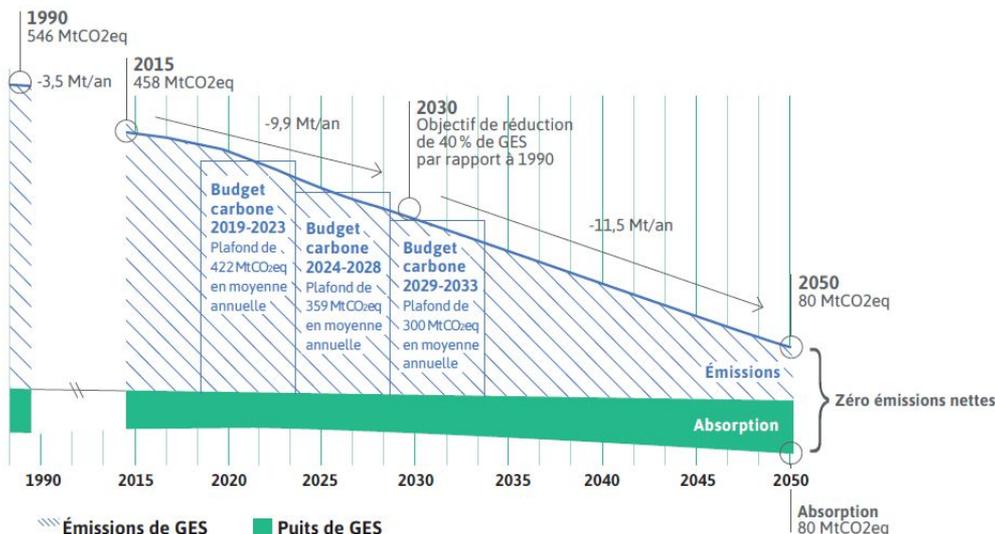
Leviers		Indépendance énergétique				Sécurité d'approvisionnement			
		Dépendance matières		Dépendance technologique		Rupture d'appro. (importations)		Risque sur la sécurité électrique	
Maîtrise de la demande	Sobriété	↘	Réduction des besoins	—	Pas de sujet	↘	Réduction des besoins	↘	Baisse en énergie et puissance
	Efficacité	↘	Réduction des besoins	?	Selon les secteurs et les options	↘	Réduction des besoins	↘	Baisse en énergie et puissance
Électrification des usages		↗	Enjeux matériaux (cuivre, lithium...)	?	Selon les secteurs et les options	—	Selon la mise en œuvre	↗	Hausse en énergie et puissance
Énergies renouvelables	Thermiques	↘	Substitution aux fossiles	—	Pas de dépendance subie	↘	Substitution aux fossiles	↘	Production pilotable
	Électriques	—	Énergies de flux Sujets matériaux	—	Pas de dépendance subie	↘	Substitution aux fossiles	↗	Production variable
Nucléaire	Existant	—	Dépendance uranium	—	Pas de changement	—	Pas de changement	↗	Vulnérabilité croissante
	Nouveau	?	Selon options et mise en œuvre	?	Selon options et mise en œuvre	—	Pas de changement	↗	Incertitude échéances

↳ Objectifs climatiques

Enjeu climatique :

- neutralité carbone en 2050
- et budget carbone 1,5°C

Évolution des émissions et des puits de GES sur le territoire français entre 1990 et 2050 (en MtCO₂eq). Inventaire CITEPA 2018 et scénario SNBC révisée (neutralité carbone)



Scénarios RTE, ADEME
Recommandations du GIEC



Priorités connues sur l'énergie :

- ~~Maîtrise de la demande combinant la sobriété et l'efficacité~~
- ~~Électrification des usages appuyée sur une augmentation de la production d'énergie renouvelable~~
- ~~Substitution d'usages combustion fossile par les bioénergies~~
- Maintien (ou non) d'une contribution du nucléaire

Des orientations qui affaiblissent et retardent l'action climatique

Évaluation économique des trajectoires “Énergies 2050” par RTE :

- avantage de 10 Md€/an pour un scénario "sobriété" (dans tous les cas)
- avantage au mix “nucléaire + EnR” sur le mix “100% EnR”, fondé sur différentes hypothèses

Coût des EPR2 : - référence 5.500 €/kW, “stress test” à 8.000 €/kW

- coût à date des deux EPR de Hinkley Point C : au moins 16.500 €/kW

- surcoût pour le “renouvellement” des usines du cycle (27 Md€ ?)

Coûts additionnels prévisibles, en creux :

- surcoût en externalités du retard sur les budgets carbone
- coût du non bouclage de la trajectoire électrique



Une trajectoire de renchérissement des coûts du système par rapport aux alternatives, contraire aux objectifs affichés de protection des ménages et de compétitivité des entreprises

Le retour au “tout électrique, tout nucléaire”, contraire aux préconisations de la plupart des travaux de prospective récents (RTE, ADEME...) :

- mise avec une foi sans limite sur une ambition nucléaire irréaliste
- projette une trajectoire électrique auto non réalisatrice
- retarde les objectifs de souveraineté énergétique qu’il prétend poursuivre
- est insuffisant pour tenir le rythme de décarbonation nécessaire
- porte le risque de surcoûts de la trajectoire électrique et énergétique

Ce changement de paradigme vient percuter les efforts de planification et la mobilisation réelle des acteurs de terrain engagés dans sa “territorialisation”.

À rebours de ces orientations, la sobriété, l’efficacité et le développement des énergies renouvelables sont plus que jamais indispensables.



Réponse à vos questions



Nos priorités en 2024

→ Deux nouveaux projets phare :

- MINIMAL : trajectoires de sobriété sur 8 métaux, à l'échelle européenne
- Pour booster la mise en œuvre de la transition énergétique dans les territoires, comment massifier les retours d'expérience positifs ?

→ Poursuite et prolongement de nos travaux en cours :

- Portage de la sobriété au niveau européen, notamment autour de l'échéance 2040
- Analyses européennes / impacts économiques du scénario CLEVER
- Plaidoyer national autour des travaux de planification et de la rénovation
- Approfondissement du scénario négaMat



→ Enregistrement du webinaire et support de
présentation envoyés à tous les participants

Merci pour votre participation

Contact presse :

presse@negawatt.org

07 83 76 53 08

Ressources disponibles :

www.negawatt.org

www.decrypterlenergie.org